

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023
BLANDOUET – SAINT JEAN**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 14 septembre 2023

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, ~~M. Olivier GOBIN~~, Mme Agnès GRASSIN, ~~M. Alain LEMAITRE~~, Mme Mélanie MARSAIS, Mme Annick MEZIERE, Mme Gwenaëlle ROBINO, M. Philippe WAROT et ~~M. Matthieu WATTEAU~~.

ABSENTS EXCUSES : M. Olivier GOBIN, M. Alain LEMAITRE et M. Matthieu WATTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023 à l'unanimité

Présence de M. GUY Samuel pour présenter le futur projet à Aigrefoin à Saint Jean Sur Erve

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Candidature programme au village d'avenir, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité

N°1 : Adhésion fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local. L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine. Afin de soutenir son action, la délégation régionale des Pays de la Loire propose une adhésion d'un montant de 75 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'adhésion à la fondation du patrimoine pour un montant de 75 € par an

N°2 : Devis : Travaux d'aménagement du cimetière de Saint Jean Sur Erve

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TROU à Vaiges concernant l'aménagement du cimetière de Saint Jean Sur Erve suite à la reprise des concessions.

1^{ère} partie		
Décapage pour création d'une allée	1	480.00 €
Traçage et implantation ,mise en place et apport terre végétale	1	450.00 €
Transport de terre	1	120.00 €
Terre végétal en m³	20	300.00 €
Nivelage et épierrement du terrain , pose de toile tissée	1	460.00 €
Toile tissée n m²	75	75.00 €
Jeunes plants en godet type Hedera Algerian Bellecourt, Phylla Canescens, Erigeron Karvinskianus	75	187.50 €
Collerette	75	45.00 €
Gravier 0/20	3.5	56.00 €
2^{ème} partie		
Arasement et mise en forme du talus, décapage agrandissement du chemin	1	240.00 €
Transport des mauvaises terres vers la partie 1	1	220.00 €
Terre végétale en m³	5	75.00 €
Nivelage et épierrement du terrain	1	276.00 €
Toile tissée n m²	35	35.00 €
Jeunes plants en godet	35	87.50 €
Collerette	35	21.00 €
Montant HT		3 128.00 €
Montant TTC		3 716.10 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise TROU à Vaiges pour un montant de 3 716.10 € ttc

N° 3 : Clôture du budget annexe du lotissement de l'Allée Verte

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte du budget annexe « Lotissement de l'Allée Verte » 2023 qui se solde par un excédent final de 1 636.73 €.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **DECIDE** le reversement du solde du budget annexe « Lotissement de l'Allée Verte » soit 1 636.73 € au budget principal de la commune 2023
- **DECIDE** de clôturer le budget annexe « Lotissement de l'Allée Verte » au 31 décembre 2023
- **DECIDE** de clôturer les 2 comptes de TVA (Terrain à bâtir et Lotissement de l'Allée Verte) auprès de la SIE de Laval

N° 4 : Durée d'amortissement : extension du réseau – chemin du Laurier, Blandouet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu d'amortir les travaux d'extension du réseau électrique au niveau du Chemin du Laurier à Blandouet.

La durée d'amortissement est de 15 ans pour un montant de 221.33 € à amortir par an.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **DECIDE** d'amortir l'extension du réseau sur une durée de 15 ans

N° 5 : Participation des frais du transport scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle organisation des enfants du CM1 et CM2 qui vont à l'école de Thorigné en Charnie.

- Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi, le car prend les enfants CM1 et CM2 à l'école Victor Hugo ou aux différents arrêts
- Le mercredi matin, c'est un élu qui se charge de prendre les enfants dans le bourg de Blandouet et l'école Victor Hugo
- Le mercredi midi, c'est Mayen'voyages qui se charge du transport (Thorigné vers Blandouet) 631.80 € pour l'année

Les enfants allant à Thorigné n'ont pas le tarif RPI, donc le coût du car est de 150 € par enfant.

Monsieur le Maire propose d'aider financièrement les familles d'un montant de 75 € pour le transport scolaire.

Le versement aura lieu par virement bancaire. Le Conseil Régional a délivré une attestation à la commune avec le nom des enfants ainsi que le montant payé.

	Tarif car
Tarif enfant allant à l'école Victor Hugo	75 €
Tarif enfant allant à Thorigné en Charnie	150 €
Gratuit au-delà de 3 enfants	

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** de participer aux frais du transport scolaire des enfants allant à Thorigné en Charnie pour un montant de 75 €

N° 6 : Indemnité kilométrique pour les élus transportant les enfants le mercredi à l'école de Thorigné en Charnie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réorganisation suite à la fermeture d'une classe, le conseil régional a omis de prévoir un transport scolaire le mercredi. Car la commune de Blandouet – Saint Jean sur 4 jours d'école et la commune de Thorigné en Charnie, sur 4.5 jours.

La commune avait demandé un devis auprès des taxis, le prix était de 5 500 € pour 36 mercredis.

Le transport du mercredi est assuré par les élus avec leur véhicule personnel.

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms
Véhicule de 5CV et moins	0.32 €
Véhicule de 6 à 7 CV	0.41 €
Véhicule de 8 CV et plus	0.45 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** de verser une indemnité kilométrique à l'élus qui transporte les enfants le mercredi matin

N° 7 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit nommer un référent déontologue pour les élus locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-1-1, ainsi que les articles R.111-1-A et suivants dans leur rédaction à venir au 1^{er} juin 2023,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologie chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrées dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

➤ **DESIGNE Mme Hada MESSOUDI en tant que référent déontologue**

N° 8 : Dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage (Rue du Moulin et Rue du Petit Hasard)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, de communication et de l'éclairage cité en référence

Il est précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

Désignation	Coût total	Participation TE 53	Maîtrise d'œuvre	Participation commune
Réseaux électriques (Ht)	36 850.00 €	27 637.50 €	2 211.00 €	11 423.50 € (ht)
Génie civil de Télécommunication (Ttc)	31 386.00 €	6 277.20 €	1 883.16 €	26 991.96 €
Eclairage public	37 015.00 €	9 253.75 €	2 220.90 €	29 982.15 €
TOTAL GENERAL	105 251.00 €	43 168.45 €	6 315.06 €	68 397.61 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

➤ **DECIDE** de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2024

➤ **S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux

conditions en vigueur au moment de la programmation

- **S'ENGAGE** à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention

N°9 : Candidature au programme Village d'avenir

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme Village d'avenir suite à une réunion avec les Maires de Sainte Suzanne et Chammes, Thorigné en Charnie, Saulges, Saint Pierre sur Erve et Blandouet Saint Jean pour présenter ce programme.

Descriptif du programme :

Dans le cadre du plan France Ruralités le gouvernement a annoncé le lancement le programme « Village d'avenir », consistant à installer dans les sous-préfectures « 100 chefs de projets de l'Agence nationale de cohésion des territoires » (ANCT), destinés à jouer le rôle d'assistants techniques locaux aidant les élus à « concevoir et porter leurs projets « Village d'avenir ».

Les communes éligibles au programme sont les communes rurales et les « petites centralités » qui ne font pas déjà partie d'un autre programme. La circulaire précise que les communes intéressées devront se signaler auprès des préfets d'ici le 15 octobre, la liste complète des communes devant être arrêtée au 31 octobre. La circulaire fixe entre 10 et 15 le nombre de communes suivies par chaque chef de projet, ce qui signifie que seulement 1000 à 1500 communes, à l'échelle nationale, seront labellisées.

Une fois entrées dans le programme, les communes bénéficieront d'un diagnostic initial », afin d'arrêter « une feuille de route » pour toute la durée du projet. Cet accompagnement consistera notamment à « identifier les moyens de financement publics ou privés », préparer la réalisation du cahier des charges et la passation des marchés publics et suivre la réalisation du projet pendant les travaux.

Le dispositif prévoit une articulation avec le soutien d'investissement et les contractualisations locales. L'accompagnement en ingénierie des communes bénéficiaires de conduire l'émergence de projets éligibles au soutien d'investissement au titre des dotations mises en œuvre par les préfets la DETR notamment.

Autant de projets pour lesquels elle a besoin d'un accompagnement dans leur élaboration, la réalisation d'études, le montage des dossiers de subventions et les marchés publics.

Les projets sur la commune (rénovation des églises, aménagements des cimetières, rénovation des bâtiments communaux, création de la MAM et aménagement de la Route de St Pierre et rue du Moulin).

Il est proposé de déposer une candidature au programme « Village d'avenir », comme le prévoit le dispositif de déposer cette candidature en partenariat avec les communes de la vallée de l'Erve.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la candidature de la commune de Blandouet – Saint Jean au programme « Village d'Avenir »
- **APPROUVE** de poser cette candidature en partenariat avec les communes limitrophes de la vallée de l'Erve souhaitant également s'engager dans ce programme

- **AUTORISE** M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Jeudi 26 octobre 2023 à 10h30 réunion Maires adjoints
- Jeudi 9 novembre 2023 à 20h, réunion bulletin municipal
- Jeudi 9 novembre 2023 à 20h30 réunion du conseil municipal
- Cérémonie des vœux le vendredi 12 janvier 2024 à 20h
- Fête de la Saint Jean le 22/23 juin 2024

Informations diverses

- Renonciation au droit de préemption, 6 Rue du Moulin, Saint Jean Sur Erve
- Besoin de bénévoles pour l'ouverture de la saison culturelle le 30 septembre 2023 à Blandouet
- Devis signé de Tatin Alexis pour le remplacement du chauffe-eau de la salle Perrine Dugué pour un montant de 621.60 € ttc

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire, Patrick COUSIN

